

Publication d'éléments de rémunération du Président-Directeur Général de L'Oréal effectuée en application du Code AFEP-MEDEF de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées de janvier 2020

Le Conseil d'Administration de L'Oréal, lors de sa réunion du 11 février 2021, a arrêté, sur recommandation du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations et conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 30 juin 2020, les décisions suivantes concernant la rémunération de Monsieur Jean-Paul Agon, Président-Directeur Général de L'Oréal :

Rémunération variable au titre de l'exercice 2020

Il est rappelé que le Conseil du 12 mai 2020 a accepté le souhait de Monsieur Jean-Paul Agon, compte tenu du contexte exceptionnel de la crise de la Covid-19 et dans un esprit de solidarité, de renoncer au titre de 2020, à toute rémunération sur les objectifs financiers de sa rémunération variable annuelle, ainsi qu'à toute attribution d'actions de performance.

Le montant maximum de l'objectif de rémunération variable annuelle de Monsieur Jean-Paul Agon a donc été réduit de 2 200 000 à 880 000 euros bruts.

Lors de sa réunion du 11 février 2021, le Conseil d'Administration de L'Oréal a ainsi évalué la performance de Monsieur Jean-Paul Agon sur les seuls critères extra-financiers et qualitatifs de sa rémunération variable annuelle détaillés en page 96 du Document d'Enregistrement Universel 2019.

Après analyse et sur la recommandation du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations, le Conseil d'Administration a conclu que le taux d'atteinte des objectifs extra-financiers et qualitatifs était de 97,71% et a, donc, fixé le montant de la rémunération variable de Monsieur Jean-Paul Agon, au titre de l'exercice 2020, à 859 831 euros bruts.

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, le versement de cette rémunération variable annuelle est conditionné à l'approbation de la résolution qui sera soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 20 avril 2021.

Rémunération fixe et variable au titre de l'exercice 2021

Il est rappelé que le Conseil d'Administration a annoncé le 14 octobre 2020 son intention, à compter du 1^{er} mai 2021 par décision du Conseil d'Administration tenu à l'issue de l'Assemblée Générale du 20 avril 2021, de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général et de renouveler Monsieur Jean-Paul Agon dans sa fonction de Président du Conseil d'Administration.

Sur la recommandation du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 11 février 2021, de maintenir la partie fixe de la rémunération de Monsieur Jean-Paul Agon, à son niveau actuel de 2 200 000 euros bruts annuel, soit un montant de 183 333 euros bruts versés mensuellement jusqu'au 30 avril 2021, terme de ses fonctions actuelles de Président Directeur Général.

Sur la recommandation du Comité des Ressources Humaines et des Rémunération, le Conseil a décidé de maintenir pour la partie variable annuelle, un objectif maximum de 2 200 000 euros bruts annuels (100% de la partie fixe), soit un montant maximum de 733 333 euros bruts pour quatre mois jusqu'au 30 avril 2021, terme de ses fonctions actuelles de Président Directeur Général. Il a également fixé les critères d'évaluation financiers, extra-financiers et qualitatifs d'évaluation de la performance qui seront détaillés dans le Document d'Enregistrement Universel 2020.

Les politiques de rémunération du Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, applicables à compter du 1^{er} mai 2021 respectivement à Monsieur Jean-Paul Agon et à Monsieur Nicolas Hieronimus, seront soumises au vote de l'Assemblée du 20 avril 2021. Elles seront publiées dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 dont la mise en ligne est prévue pour le 16 mars 2021.

« Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres L'Oréal. Si vous souhaitez obtenir des informations plus complètes concernant L'Oréal, nous vous invitons à vous reporter aux documents publics déposés en France auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en version anglaise sur notre site Internet www.loreal-finance.com. Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que la Société estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent communiqué, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations. »

Contacts L'ORÉAL (standard : 01.47.56.70.00)

**Actionnaires individuels
et Autorités de Marché**

M. Christian Munich
Tél : 01.47.56.83.02
christian.munich2@loreal.com

**Analystes financiers et
Investisseurs Institutionnels**

Mme Françoise LAUVIN
Tél : 01.47.56.86.82
francoise.lauvin@loreal.com

Journalistes

Mme Domitille FAFIN
Tél : 01.47.56.76.71
domitille.fafin@loreal.com

Pour plus d'informations, veuillez consulter les banques, les sociétés de bourse ou les établissements financiers (Code I.S.I . N. : FR0000120321), ainsi que vos journaux habituels ou le site Internet dédié aux actionnaires et investisseurs, www.loreal-finance.com, ou l'application mobile L'Oréal Finance, ou contacter le numéro vert : 0.800. 66. 66 .66 (appel gratuit).
